

Consistance de l'étude

L'Etude de stratégie et de faisabilité pour la mise en valeur, la promotion du patrimoine et développement de tourisme culturel dans la région de Dougga. Comporte trois phases :

Phase I : Bilan et diagnostic (état des lieux).

Phase II : Proposition d'un schéma de mise en réseau, de mise en valeur des différents sites jugés à potentiel pour la promotion du patrimoine et le développement du tourisme culturel pour la région de Dougga comportant autre l'amélioration de la présentation des sites :

Phase III : Etude de faisabilité.

Phase 1. Bilan et Diagnostic.

Cette phase consiste en la collecte et analyse des données existantes (Etudes et projets déjà réalisés pour la région) :

- a. Collecte des données physiques, naturelles, culturelles, urbaines et socio – économiques ainsi que la situation du tourisme culturel dans la région et les conditions dans le quel se fait pour chacun des sites faisant partie du champ de l'étude et/ou proposé par le bureau d'étude,
- b. Présentation et évaluation des potentialités de valorisation et d'exploitation de chacun des sites de la région : le bureau d'étude précisera les avantages et les points faibles de chacun des sites. Il proposera la thématique principale pouvant être développée dans chaque site.

Un rapport provisoire de bilan diagnostic faisant le point de la situation au démarrage de l'étude sera remis. Ce mémo indiquera notamment les compléments aux documents fournis par l'administration que le consultant estime nécessaires à la suite des études et les éventuelles modifications proposées au périmètre de la zone d'influence de Dougga.

1. Les fiches de présentation des sites inclus dans le périmètre : cartographie 1/2000 et rapport descriptif et analytique.
2. Situation actuelle en matière de voirie pour chaque site : rapport analytique : nombre de visiteurs, durée de séjour, activités économiques liées.
3. Les types d'intervention sur chaque site : rapport descriptif avec croquis et schémas adaptés à chaque type d'intervention (délimitation, clôture et marquage de l'entrée, voiries, végétalisation, signalétique, mobilier, éclairage, commodités, guidage, médiatisation, gestion.
4. Une note sur l'état des voiries de desserte des sites et leur adaptation aux flux envisagés, signalisation, conditions d'équipement d'accueil et de visite.
5. Une note sur la mobilité : état des voiries reliant les sites, état des réseaux de transport, prestations d'accueil et propositions.
6. Présentation de la situation actuelle en matière de fréquentation du patrimoine et du tourisme culturel de la région et des conditions de

connaissance et de médiatisation des ressources patrimoniales et naturelles, des conditions d'accès et d'accueil y compris hébergement, restauration, guidage etc., l'implication des opérateurs touristique évaluations par les professionnels de l'intérêt et des conditions actuelles de la région (ONTT, hôtelier, AMVPPC, interviewe des visiteurs, population locale et les services régionaux.

Phase 2. Proposition des scénarios de schéma de mise en réseau et de mise en valeur des différents sites jugés à potentiel pour la promotion du patrimoine et le développement du tourisme culturel dans la région de Dougga.

Cette phase consiste en la proposition :

- a. des circuits des visites, l'identification d'aménagement d'accès et d'accueil nécessaire pour leur fonctionnement.
- b. Les actions de promotion et des communications auprès du public et des opérateurs pour les faire connaître et les promouvoir
- c. Les actions d'animation possible pour les rendre attractives (événement, manifestation...).
- d. L'élaboration et la présentation d'au moins deux scénarios de schéma d'aménagement et de valorisation des différents sites de la région basés sur leurs spécificités et leurs caractéristiques historiques, naturelles et socio – économiques. et des circuit de visites pour la commercialisation du patrimoine culturel et naturel de la région et le développement du tourisme culturel et les moyens et équipements nécessaires pour leur fonctionnement.

Le dossier minute de ce projet sera remis, et comprendra les éléments suivants :

- a. Une note de présentation générale du projet : parti d'aménagement, hiérarchie des sites du point de vue des aménagements, choix des dispositifs signalétiques etc., incluant la cartographie d'ensemble au 1/25.000.
- b. Pour chaque site, un dossier comportant la présentation des interventions proposées, les zones d'équipement, les servitudes, les accès, les circulations et voiries internes, la signalétique, l'éclairage et l'illumination, les masses des bâtiments projetés. Les divers documents cartographiques seront réalisés au 1/2000. Les dessins des interventions seront réalisés au minimum au 1/200 et aux échelles appropriées pour la compréhension.
- c. Propositions des circuits de visite diversifiés propositions des 'équipements d'accompagnement pour la mise en valeur du site et fonctionnement des circuits ,Stratégie de mise en valeur (actions clés) et de promotion dont les actions principales sont :
 1. Physique
 2. Communication et médiatisation
 3. Animations,
 4. Les objectifs de visite et de séjour
 5. Commercialisation des produits culturels.

Phase 3. Etude de faisabilité.

Suite au choix de scénario de schéma de mise en réseau et de mise en valeur des différents sites jugés à potentiel, le bureau d'étude procédera à l'élaboration d'une proposition de programme des différentes actions de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine culturel de la région par le tourisme.

Ce programme devra être défini jusqu'au stade de la fiche du projet par action comportant :

1. Définition de l'action, programmation, montage financier et institutionnel, relation fonctionnelle et chronologique avec les autres composantes du projet, conditions de réalisation indicateur de résultats
2. Etude de faisabilité ou des schémas, de mise en réseau, de mise en valeur des différents sites jugés à potentiel pour la promotion du patrimoine et le développement du tourisme culturel pour la région de Dougga retenue par l'administration.
3. Identification des actions concernant les sites, les circuits, les actions physiques et promotionnelles.
4. Etablissement de fiche du projets de trois principales action de programme indiquant les définition de l'action, son montage son régie de priorité, le phasage les conditions de sa réalisation et les indicateurs de résultats.